

Le chiffre annoncé de 30,000 emplois est assez piètre en regard du chiffre de ceux qui cherchaient du travail. Il le serait peut-être encore davantage si nous avions l'occasion d'étudier le fonctionnement de chacun des programmes. Les députés ont réclamé une évaluation complète des projets mais, conformément au principe libéral de refus d'informer le Parlement, l'évaluation fournie n'est que partielle—un échantillon de moins d'un sixième du nombre total de projets.

De façon très sérieuse, le programme Perspectives-Jeunesse contribue aux niveaux sans précédent de chômage de jeunes Canadiens, car il fournit au gouvernement un prétexte pour ne rien faire de concret. Chaque fois qu'on le presse de questions au sujet du chômage des jeunes, il agit avec une vaine fierté le programme Perspectives-Jeunesse. Dans cette mesure, ce programme a été beaucoup plus utile au gouvernement qu'il ne l'a été aux jeunes de ce pays.

• (2220)

Comme première priorité, notre parti exige que le gouvernement cesse de faire croire que le programme Perspectives-Jeunesse est un remède au chômage des jeunes. A sa place, pour commencer, nous voulons que le gouvernement mette sur pied, de concert avec le secteur privé et les provinces, un programme d'emploi saisonnier qui fonctionne, et qui fournisse la base sur laquelle des programmes de subventions et de stimulants puissent fonctionner. Nous proposons la création d'une direction canadienne de l'emploi des jeunes, dont la principale responsabilité serait de déterminer les causes du chômage de la jeunesse, et de mettre sur pied des programmes pratiques qui répondent aux besoins des chômeurs. Cette nouvelle attitude reconnaîtrait d'abord que le chômage de la jeunesse est un problème au Canada, alors que le gouvernement actuel le traite comme un problème qu'un simple agent de presse peut nier.

Cependant, même si c'est une manœuvre de dupe dans la lutte contre le chômage, il n'en reste pas moins que Perspectives-Jeunesse est un programme d'innovation important, un outil permettant d'embrasser à la fois des propositions créatives et les énergies des jeunes de ce pays. Ce programme ne devrait pas être supprimé. Mais, il devrait être poursuivi sans masque, sans essayer de faire croire qu'il a pour but de faire quelque chose dont il est manifestement incapable. Notre parti approuve tout particulièrement l'importance accordée à l'initiative et à l'ingéniosité locales. C'est un principe que nous avons consacré dans la législation canadienne avec le programme ARDA, et nous ne voudrions pas le voir bafoué dans le programme ARDA ou dans le programme Perspectives-Jeunesse.

Si le gouvernement cessait de prétendre que le but de Perspectives-Jeunesse est de lutter contre le chômage et reconnaissait sa grande possibilité d'injecter des fonds là où ils sont nécessaires, ce programme serait un succès. Nous voulons que de grandes modifications soient apportées. En particulier, dans les régions rurales, on devrait faire de plus grands efforts pour rattacher les projets aux priorités reconnues de ces régions. Partout, le personnel affecté aux projets ainsi que leurs initiateurs devraient être des personnes qui connaissent les besoins locaux, c'est-à-dire les habitants de la région. Lorsque des projets se révèlent fructueux, on devrait leur accorder une atten-

L'ajournement

tion supplémentaire pour s'assurer qu'ils reprennent l'année suivante, et ne vivent pas simplement l'espace d'un été.

Pour commencer, le gouvernement devrait proposer le programme au Parlement, s'assurer de l'impartialité et du caractère permanent du programme Perspectives-Jeunesse en le consacrant par la loi; annoncer de nouveaux programmes à la Chambre des communes et permettre au Parlement, en tant que représentant de l'ensemble de la population, de participer de façon concrète à l'élaboration de directives et de priorités.

[Français]

M. Gilles Marceau (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur le président, comme l'a fait remarquer le secrétaire d'État (M. Faulkner), dans son communiqué de presse du lundi 15 janvier 1973, le programme de cet été portera surtout sur les bénéficiaires que pourront retirer les collectivités. Notre expérience de l'an dernier avec quelques comités consultatifs locaux sera répétée, mais avec plus d'envergure, afin de mettre en cause un plus grand nombre de personnes. Des jeunes gens et d'autres personnes désignées seront appelés à participer à ces comités consultatifs locaux qui constitueront une source supplémentaire de consultation en ce qui a trait à la révision et à une éventuelle sélection des projets.

Les fonctionnaires du secrétariat d'État, travaillant en collaboration avec les représentants des gouvernements provinciaux, ont commencé à identifier des régions, à l'intérieur de chaque province, dans lesquelles il nous serait possible d'implanter des comités consultatifs locaux. Le choix de ces régions sera fondé sur des aspects économiques et géographiques. Là où ils existeront, les comités consultatifs auront la tâche de procurer aux fonctionnaires de «Perspectives-Jeunesse» des renseignements supplémentaires sur les besoins prioritaires et sur les services déjà existant dans les collectivités qu'ils représentent.

Afin d'assurer que ces comités vraiment représentatifs des intérêts du milieu qu'ils desservent, des représentants de la jeunesse, des collectivités et des gouvernements provinciaux seront invités à y siéger. Leurs connaissances approfondies du milieu leur permettront d'établir les besoins prioritaires de leur milieu, ainsi que les ressources qui y seront disponibles. De plus, les représentants choisis pour faire partie de ces comités posséderont déjà l'expérience du travail avec la jeunesse ainsi que du fonctionnement de services sociaux. Dans la mesure du possible, nous ajouterons des représentants des groupes qui bénéficient des services assurés par les projets de «Perspectives-Jeunesse» à caractère communautaire.

Monsieur le président, dans les quelques secondes qui me restent, je n'aurai pas l'occasion de relever le défi que mon honorable ami m'a lancé, et de parler davantage du programme «Perspectives-Jeunesse», mais je puis l'assurer d'une chose: c'est que si j'ai accepté de m'affilier à un parti, c'est que je croyais dans l'honnêteté de ce parti, et je n'accepterai pas que ce programme serve de paravent à un parti politique. Il sera—et j'en fais ici la promesse—un service consacré aux jeunes et à la population tout entière. J'aurai l'occasion de développer davantage, au cours des prochaines semaines, le sujet de ce programme «Perspectives-Jeunesse».

(A 22 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)